

Profils chimiques

Acétone

Sur cette page

[Quelles sont les autres appellations ou données d'identification de l'acétone?](#)

[Quelle est la classification SIMDUT?](#)

[En cas d'urgence, quelles sont les renseignements importants à retenir sur l'acétone?](#)

[Quels sont les effets potentiels de l'acétone sur la santé?](#)

[Quels sont les premiers soins en cas d'exposition à l'acétone?](#)

[Quels sont les risques d'incendie et les agents extincteurs de l'acétone?](#)

[Quels sont les risques associés à la stabilité et à la réactivité de l'acétone?](#)

[Quelles sont les mesures à prendre en cas de déversement involontaire d'acétone?](#)

[Quelles sont les pratiques de manutention et d'entreposage à préconiser pour travailler avec l'acétone?](#)

[Quelles sont les limites d'exposition à l'acétone recommandées par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists \(ACGIH\)?](#)

[Quels sont les contrôles d'ingénierie applicables pour travailler avec l'acétone?](#)

[Quel équipement de protection individuelle \(ÉPI\) est nécessaire pour travailler avec l'acétone?](#)

Quelles sont les autres appellations ou données d'identification de l'acétone?

Numéro de registre CAS: 67-64-1

Autres noms : Propanone-2, diméthylcétone, propanone

Principales utilisations : Solvant, produit chimique intermédiaire

Apparence : Liquide clair, incolore et volatil

Odeur : Sucrée

Canada TMD : UN1090

Quelle est la classification SIMDUT?

Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), [acétone](#) peut être classé comme :

Liquides inflammables - Catégorie 2



Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A



Mention d'avertissement « Danger ».

Mentions de danger:

- Liquide et vapeurs très inflammables
- Provoque une sévère irritation des yeux

Veillez noter que cette classification a été récupérée du site de la [CNESST](#) le 22 février 2023 et a été établie par le personnel de la CNESST au meilleur de leurs connaissances à partir de données obtenues de la littérature scientifique et qu'elle intègre les critères contenus dans le *Règlement sur les produits dangereux* (DORS/2015 -17). Elle ne remplace pas la classification du fournisseur qui se trouve sur sa Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'urgence, quelles sont les renseignements importants à retenir sur l'acétone?

Consignes d'urgence : Liquide volatil, clair et incolore. Odeur sucrée. LIQUIDE ET VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES. Possibilité d'un retour de flamme et d'une inflammation à distance. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. IRRITANT. Cause une irritation modérée ou sévère des yeux.

Quels sont les effets potentiels de l'acétone sur la santé?

Voies d'exposition principales : Inhalation. Contact cutané. Contact oculaire.

- **Inhalation** : Peut irriter le nez et la gorge. À fortes concentrations : Peut affecter le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer une perte de conscience.
- **Contact avec la peau** : Peut causer une légère irritation. Peut être absorbé par la peau, mais on ne prévoit pas d'effets nocifs.
- **Contact avec les yeux** : IRRITANT OCULAIRE. Cause une irritation modérée à sévère. Parmi les symptômes figurent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. La vapeur irrite aussi les yeux.
- **Ingestion** : Sans danger. Si de larges quantités sont ingérées : Peut causer des effets comme ceux qui sont décrits pour l'inhalation.
- **Effets d'une exposition de longue durée (chronique)** : Peut causer une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite) à la suite d'un contact cutané. Peut affecter le système nerveux. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.
- **Cancérogénicité** : N'est pas réputé être cancérogène.
 - Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) : Aucune évaluation spécifique.
 - American Conference for Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) : A4 – Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.
- **Tératogénicité / embryotoxicité** : N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.
- **Toxicité pour la reproduction** : N'est pas réputé être un risque pour la reproduction.
- **Mutagénicité** : Non réputé comme un mutagène.

Quels sont les premiers soins en cas d'exposition à l'acétone?

Inhalation : Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin dès que possible.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement à l'eau pendant 5 minutes. Utilisez du savon si disponible. Si l'irritation ou la douleur persiste, consulter un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux : Immédiatement rincer les yeux contaminés à l'eau, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ni tenter de retirer les lentilles. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Consulter un médecin dès que possible.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin dès que possible.

Commentaires sur les premiers soins : Toutes les procédures de premiers soins doivent être régulièrement examinées par un médecin connaissant bien le produit chimique et ses conditions d'utilisation en milieu de travail.

Quels sont les risques d'incendie et les agents extincteurs de l'acétone?

Inflammabilité : LIQUIDE EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Même les solutions diluées peuvent être inflammables.

Agents extincteurs appropriés : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou en eau. Les fabricants de mousse doivent être consultés pour obtenir des recommandations quant aux types de mousses et aux doses d'application. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Dangers particuliers que pose le produit chimique : La vapeur peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone, formaldéhyde très toxique et inflammable, acide acétique corrosif, et autres produits chimiques.

Quels sont les risques associés à la stabilité et à la réactivité de l'acétone?

- **Stabilité chimique :** Habituellement stable.
 - **Conditions à éviter :** Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'inflammation. L'exposition prolongée à la lumière du soleil.
 - **Matières incompatibles :** Réagit violemment avec : agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides organiques (p. ex. acide acétique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures). Non corrosif pour : alliages d'aluminium, acier ordinaire.
-

- **Produits de décomposition dangereux** : Inconnu.
 - **Risques de réactions dangereuses** : Inconnu.
-

Quelles sont les mesures à prendre en cas de déversement involontaire d'acétone?

Précautions : Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

Méthode de confinement et de nettoyage : Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Rincer la zone du déversement.

Fuites ou déversements importants : Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Contacter les services d'urgence et le fabricant/distributeur pour directives.

Autres informations : Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

Quelles sont les pratiques de manutention et d'entreposage à préconiser pour travailler avec l'acétone?

Manutention : Éliminer la chaleur et les sources d'inflammation comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les pinces de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu. Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des sources de chaleur et d'inflammation. Assurer la liaison électrique et la mise à la masse des contenants. Les pinces de prise de terre doivent être en contact avec le métal nu. Installer des soupapes de sûreté (surpression /dépression) sur tous les fûts. Doter les mises à l'air libre des réservoirs d'entreposage d'un pare-flammes.

Quelles sont les limites d'exposition à l'acétone recommandées par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)?

ACGIH® TLV® – TWA : 250 ppm. A4 BEI®

ACGIH® TLV® – STEL [C] : 500 ppm

Commentaires sur les limites d'exposition. TLV® = Valeur limite d'exposition. TWA = Moyenne pondérée dans le temps. A4 = Substance non classifiable comme cancérigène pour l'humain. BEI® = Indice biologique d'exposition. STEL = Limite d'exposition de courte durée. C = Valeur plafond.

Adapté de : 2022 TLVs® and BEIs® - Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices. Cincinnati : l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)

NOTE : Dans bien des provinces et des territoires au Canada (mais pas tous), les limites d'exposition sont similaires à celles de l'ACGIH. Étant donné que la réglementation varie d'une sphère de compétence à l'autre, il est possible de communiquer avec les autorités locales responsables pour obtenir les détails exacts. On peut consulter la fiche d'information Réponses SST concernant la liste des [Ministères canadiens ayant des responsabilités en matière de SST](#).

Une liste des lois et des règlements portant sur les [limites d'exposition aux substances chimiques et aux agents biologiques](#) peut être consultée sur notre site Web. Bien que la liste soit accessible gratuitement, il est nécessaire de s'inscrire pour accéder aux documents cités.

Quels sont les contrôles d'ingénierie applicables pour travailler avec l'acétone?

Contrôles d'ingénierie : Utiliser un système et une enceinte de ventilation par aspiration à la source, au besoin, afin de contrôler la quantité de produit dans l'air. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement.

Quel équipement de protection individuelle (ÉPI) est nécessaire pour travailler avec l'acétone?

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de protection contre les agents chimiques et un écran facial s'il y a danger de contact.

Protection de la peau : Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Des [matériaux convenables](#) incluent entre autres (8 heures) : caoutchouc de butyle, AlphaTec® (02-100, 4000, EVO, and VPS) Kembrok®, Silver Shield® - PE/EVAL/PE, Chemprotex® 300, ChemMAX® (3 and 4 Plus), Frontline® 500, Tychem® (5000, 6000, 6000 FR, 9000, Responder® CSM, 10000, and 10000 FR) Zytron® (300 and 500)

Protection des voies respiratoires :

Jusqu'à 2 500 ppm :

(FP = 10) Tout appareil de protection respiratoire à cartouche chimique contre les vapeurs organiques*; ou tout appareil de protection respiratoire à adduction d'air*.

(FP = 25) Tout appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques*.

(FP = 50) Tout appareil de protection respiratoire à épuration d'air avec masque complet (masque à gaz), muni d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques en mentonnière fixée sur la poitrine ou dans le dos; ou tout appareil respiratoire autonome avec masque complet.

*Produit réputé irritant oculaire ou pouvant causer des lésions oculaires; une protection oculaire peut être nécessaire.

FP = Facteur de protection

Les recommandations ne s'appliquent qu'aux appareils respiratoires approuvés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le [NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards](#).

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-02-10

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.